



# Notre Tarif et Nos Honoraires

## LE TARIF REGLEMENTE

Les actes de procédure signifiés et les diligences réalisées au titre de leur monopole par les Huissiers de Justice font l'objet d'une tarification réglementée, dit tarif des Huissiers de Justice, par les articles L.444-1 et suivants, R.444-49 et suivants, A.444-10 et suivants du code de commerce. Il est renvoyé à ces textes pour chacun de ces actes et diligences.

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000041685398/2020-03-01>

L'Etude tient à votre disposition le tarif des Huissiers de Justice à l'Etude et reste à votre écoute pour toutes demandes explications.

**Important :** pour les autres prestations ne relevant pas des tarifs réglementés, les Huissiers de Justice pratiquent des honoraires libres.

## HONORAIRES LIBRES

Les honoraires de l'étude détaillés ci-dessous sont applicables aux particuliers à compter du 1er janvier 2021 et s'entendent toutes taxes comprises (comprenant la tva à 20%). Les débours dus à d'autres professionnels ou prestataires ainsi que les débours postaux ne sont pas compris, sauf mention contraire spécifique.

En dehors des cas indiqués, ou si les conditions ne sont pas réunies, contactez-nous pour l'établissement d'un devis préalable qui correspondra précisément à votre demande.

## LES CONSTATS

*(Comprenant le déplacement (30 min maximum depuis l'étude), les constatations sur place (dans la limite d'une heure), photographies (dans la limite de 50), la rédaction du procès-verbal, la facturation)*

Constat un jour ouvré (entre 08h et 18h) :	<b>330,00 € TTC</b>
Constat soir (18h-21h) et Week-End	<b>450,00 € TTC</b>
Constat nuit (21h-08h)	<b>850,00 € TTC</b>
Honoraire horaire supplémentaire jour ouvré (par demi-heure indivisible)	<b>90,00 € TTC</b>
Honoraire horaire supplémentaire Soir et Nuit (par demi-heure indivisible)	<b>180,00 € TTC</b>

## SUPPLEMENTS CONSTATS :

Photographies supplémentaires (par tranche de 50)	<b>15,00 € TTC</b>
Constat en urgence dit « de dernier jour » (supplément)	<b>70,00 € TTC</b>

## CONSTATS SPECIFIQUES

### PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE SMS / MMS

Honoraire pour un constat de 10 sms maximum réalisé à l'étude :	<b>235,00 € TTC</b>
---	---------------------

### PROCES-VERBAL DE CONSTAT SUR INTERNET

Honoraire pour un constat comprenant la capture de 50 pages maximum, après réalisation des prérequis indispensables et hors coût du prestataire support :	<b>300,00 € TTC</b>
Capture par tranche de 50 pages supplémentaires	<b>50,00 € TTC</b>

### PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE

<i>Honoraire pour un constat d'affichage de permis de construire, comprenant le déplacement (30 min maximum depuis l'étude), les constatations sur place, photographies, la rédaction du procès-verbal, la facturation.</i>	
Par passage	<b>160,00 € TTC</b>

Cette liste ne peut avoir de caractère exhaustif.  
N'hésitez pas à nous consulter.

Dans tous les cas, vous serez conseillé et avisé préalablement du coût de la prestation et de ses modalités de calcul.



## Notre Tarif et Nos Honoraires

### LES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES (ACTES DETACHES & DOSSIERS)

#### IMPRESSIONS / COPIES DE PIECES & ANNEXES (par tranche de 50 pages)

(Prestation comprenant les impressions de pièces non fournies par le requérant ou son mandataire) **15,00 € TTC**

#### PILOTAGE D'ACTES DETACHES

(envoi et suivi d'un acte à signifier hors ministère forcé de l'étude) **30,00 € TTC**

#### PRISE DE DATE D'AUDIENCE

(La prestation correspond aux diligences accomplies auprès du Greffe afin d'obtenir une date d'audience avant délivrance de l'assignation.) **9,00 € TTC**

#### PLACEMENT DE L'ASSIGNATION

(La prestation correspond à l'enrôlement de l'acte introductif d'instance auprès du Greffe, dans la continuité de la signification, sans urgence particulière. En cas de nécessité d'un placement le jour même de la signification de l'assignation, l'honoraire est doublé) **15,00 € TTC**

#### REEDITIIONS / DESARCHIVAGE /COPIE D'UN ACTE DEJA RETOURNE

**15,00 € TTC**

#### RECHERCHE DE PIECES ARCHIVEES, COPIE ET ENVOI (par tranche de 50 pages)

**35,00 € TTC**

### LES ACTES SPECIFIQUES

#### SOMMATION INTERPELLATIVE

(La prestation correspond à la préparation et la rédaction de l'acte, et les émoluments fixes à savoir la signification) **180,00 € TTC**

#### RUPTURE DE PACS

(La prestation correspond à la préparation et la rédaction de l'acte, et les émoluments fixes à savoir la signification, et l'accomplissement de la formalité de notification, le tout par application de l'article 515-7 du code civil) **250,00 € TTC**

#### REDACTION DE CONGE (demandé dans un délai raisonnable et hors urgence)

##### **1/ Congé d'habitation**

(La prestation correspond à la constitution préalable du dossier, l'étude juridique concernant la faisabilité du congé souhaité, les conseils, la rédaction de l'acte. Le cas échéant, application de l'honoraire « Pilotage d'actes détachés » en sus. Hors frais de signification tarifé en sus.) **195,00 € TTC**

##### **2/Congé commercial / demande de renouvellement**

(La prestation correspond à la constitution préalable du dossier, l'étude juridique concernant la faisabilité du congé souhaité, les conseils, la rédaction de l'acte, Le cas échéant, application de l'honoraire « Pilotage d'actes détachés » en sus. Hors frais de signification tarifé en sus.) **390,00 € TTC**

##### **3/Congés ruraux**

(La prestation correspond à la constitution préalable du dossier, l'étude juridique concernant la faisabilité du congé souhaité, les conseils, la rédaction de l'acte, Le cas échéant, application de l'honoraire « Pilotage d'actes détachés » en sus. Hors frais de signification tarifé en sus.) **390,00 € TTC**

#### REDACTION D'ASSIGNATION

(La prestation correspond à la collecte des informations, constitution du dossier et conseils, rédaction de l'assignation, retour des pièces en vue de l'audience, hors frais tarifés de signification et formalités annexes et honoraires pour prise de date, placement et le cas échéant application de l'honoraire « Pilotage d'actes détachés ».

EXPULSION / SOLDE LOCATIF / REPARATIONS LOCATIVES **180,00 € TTC**

AUTRES CONTENTIEUX LOCATIFS ET INSTANCES JCP/TP **250,00 € TTC**

CONTESTATION DE SAISIE ATTRIBUTION\* / DEMANDE DE DELAIS DE PAIEMENT /

CONTESTATION D'UNE MESURE D'EXECUTION / LIQUIDATION D'ASTREINTE **300,00 € TTC**

Cette liste ne peut avoir de caractère exhaustif.

N'hésitez pas à nous consulter.

Dans tous les cas, vous serez conseillé et avisé préalablement du coût de la prestation et de ses modalités de calcul.



## Notre Tarif et Nos Honoraires

(\*L'honoraire est valable uniquement pour le cas où le dossier complet est remis à l'étude au moins 7 jours avant l'expiration du délai de contestation. En cas de délai plus court, l'honoraire sera majoré de 50%, et l'étude se réserve la faculté de refuser le dossier pour manque de temps suffisant.)

DEVANT LE TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX	<b>300,00 € TTC</b>
DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE	<b>300,00 € TTC</b>

### REDACTION DE BAIL (en dehors des fonctions d'administrateurs de biens)

(La prestation correspond à la collecte des informations et constitution du dossier permettant de rédiger le bail, nos conseils, la rédaction du bail en conformité avec la législation en vigueur, les actes de cautionnements le cas échéant. Hors état des lieux et réalisation des diagnostics obligatoires)

<b>1/ bail d'habitation</b>	<b>250,00 € TTC</b>
<b>2/ bail commercial</b>	<b>600,00 € TTC</b>
<b>3/ bail rural</b>	<b>500,00 € TTC</b>

### AUTRES PRESTATIONS

#### REPRESENTATION AUX AUDIENCES/COMMISSIONS

(La prestation correspond aux frais de déplacement devant une juridiction du ressort du Tribunal Judiciaire de l'office, l'assistance de la partie ou sa représentation à l'audience, la défense du dossier). Elle est calculée par date d'audience.

A l'audience de conciliation prévue en matière de **Saisie des Rémunérations** (art. L3252-11 et R3252-12 Code du Travail) / Suivi des interventions

Créance inférieure à 128 €	<b>36,00 € TTC</b>
Créance comprise entre 128€ et 1280€	<b>60,00 € TTC</b>
Créance supérieure à 1280€	<b>84,00 € TTC</b>

Devant le **Tribunal Paritaire des Baux Ruraux / Tribunal de Commerce**

Audience de Conciliation/ Jugement	<b>500,00 € TTC</b>
------------------------------------	---------------------

Devant la **Commission Départementale de Conciliation**

En matière de baux d'habitation	<b>250,00 € TTC</b>
En matière de baux commerciaux	<b>300,00 € TTC</b>

#### RECOUVREMENT AMIABLE

ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE / COURRIER DIVERS

(La prestation correspond à la rédaction et l'envoi d'une lettre de mise en demeure par l'étude, par lettre recommandée AR, à un destinataire)

**30,00 € TTC**

GESTION D'UN DOSSIER EN RECOUVREMENT AMIABLE

(La prestation correspond aux démarches de recouvrement amiable d'un dossier par relances courrier, courriel, téléphonique ou SMS du débiteur, sans frais à sa charge)

**30% des sommes encaissées**

#### PILOTAGE D'UN DOSSIER POUR EXECUTION (Hors compétence)

(La prestation correspond à la préparation, l'envoi, et le suivi d'une procédure d'exécution afin de recouvrement et/ou expulsion à réaliser hors compétence territoriale de l'étude)

**50,00 € TTC+10% ttc des sommes recouvrées**

#### MISSIONS DE SEQUESTRE

PRIX DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Les honoraires sont calculés sur la base d'un forfait auquel s'ajoute un pourcentage sur le montant séquestré

**225,00 € TTC + 0,54% TTC de la somme séquestrée**

AUTRES MISSIONS DE SEQUESTRE (conventionnel ou judiciaire)

Les honoraires sont calculés sur la base d'un forfait auquel s'ajoute un pourcentage sur le montant séquestré

**180,00 € TTC + 0,36% TTC de la somme séquestrée**

DOMICILE ELU

Forfait	<b>120 € TTC</b>
Par opposition reçu	<b>50 € TTC</b>

Cette liste ne peut avoir de caractère exhaustif.

N'hésitez pas à nous consulter.

Dans tous les cas, vous serez conseillé et avisé préalablement du coût de la prestation et de ses modalités de calcul.



## Notre Tarif et Nos Honoraires

### CONSULTATIONS JURIDIQUES

#### CONSULTATION JURIDIQUE DONNEE PAR L'HUISSIER DE JUSTICE

Rdv à l'étude, sans formalisation écrite – La prestation correspond à une consultation juridique orale, sur rendez-vous, par l'Huissier de Justice, à l'étude, dans la limite de 30 minutes **60,00 € TTC**

Rdv à l'étude, avec formalisation écrite – La prestation correspond à une consultation juridique orale, sur rendez-vous, par l'Huissier de Justice, à l'étude, dans la limite de 30 minutes, ensuite formalisée par l'envoi d'un écrit reprenant les termes de la consultation **100,00 € TTC**

#### CONSULTATION JURIDIQUE PAR LE SITE WEB/COURRIEL

(La prestation correspond à une consultation juridique via le site web de l'étude, réponse par mail) **42,00 € TTC**

Cette liste ne peut avoir de caractère exhaustif.  
N'hésitez pas à nous consulter.

Dans tous les cas, vous serez conseillé et avisé préalablement du coût de la prestation et de ses modalités de calcul.